

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 1 du 8 janvier 2015

**PARTIE TEMPORAIRE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 8

CIRCULAIRE N° 524768/DEF/DCSSA/RH/PF2R
relative à l'organisation d'un concours d'admission au cycle 2015-2016 de formation du brevet technique d'études
spécialisées du service de santé des armées.

Du 1er décembre 2014

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « politique de formation, recrutement et reconversion ».*

CIRCULAIRE N° 524768/DEF/DCSSA/RH/PF2R relative à l'organisation d'un concours d'admission au cycle 2015-2016 de formation du brevet technique d'études spécialisées du service de santé des armées.

Du 1^{er} décembre 2014

NOR D E F E 1 4 5 2 3 4 2 C

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3) modifié.

Décret n° 2008-939 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 21 ; signalé au BOC 40/2008 ; BOEM 300.3.3, 311-0.2.2.2, 325.1.2, 331.1.1, 332.1.2.3, 660.2.3, 810.1.3) modifié.

Décret n° 2008-945 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 27 ; signalé au BOC 41/2008 ; BOEM 311-0.2.1, 313.2.2, 321.1, 614.1.1.3, 621-1.1.1, 621-2.3.1, 621-4.2.3.1.2) modifié.

Arrêté du 25 juillet 1980 (BOC, p. 2794 ; BOEM 508.3.3, 614.1.3.5, 621-1.4.3, 651.2.4, 768.5.3, 770.3.2.3, 775.2.3.3, 780.1) modifié.

Arrêté du 26 juillet 2013 (JO n° 183 du 8 août 2013, texte n° 19 ; signalé au BOC 43/2013 ; BOEM 300.3.1).

Instruction n° 3063/DEF/DCSSA/RH/PF du 11 avril 2012 (BOC N° 19 du 27 avril 2012, texte 10 ; BOEM 621-1.4.3).

Référence de publication : BOC n° 1 du 8 janvier 2015, texte 8.

1. GÉNÉRALITÉS.

Un concours permettant l'admission au cycle de formation du brevet technique d'études spécialisées du service de santé des armées sera organisé au titre du cycle 2015-2016.

Dix places sont ouvertes au total, comprenant l'admission sur épreuves et l'admission sur titres.

2. DATES DES ÉPREUVES.

Les épreuves d'admission ainsi que la sélection sur titres se tiendront du 13 au 16 avril 2015.

3. TRANSMISSIONS DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers de candidature établis conformément aux dispositions de l'instruction de référence seront adressés à l'école du Val-de-Grâce - bureau des concours - 1 place Alphonse Laveran - 75230 Paris cedex 5 pour le 11 mars 2015.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

4. DISPOSITION GÉNÉRALE.

La présente circulaire fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général,
sous-directeur « ressources humaines »,*

Jean-Marie GERBOUD.